Mairie d'ALLUYES
18 rue de la Basse Cour
28800 Alluyes

Tel : 02 37 47 25 09
Email mairie-dalluyes@outlook.fr

Alluyes, le 11 janvier 2021

Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme d'Alluyes

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ALLUYES

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2018 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Alluyes,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2019 arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Alluyes,

Vu la notification du projet aux personnes intéressées,

Vu la décision en date du 31 Août 2020 de M. Le Président du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur PAYRE en qualité de commissaire enquêteur

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Arrête :

Article 1er : il sera procédé à une enquête publique pour le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Alluyes sur une durée de un mois du 15 Février 2021 au 16 Mars 2021 inclus.

Article 2 : Monsieur PAYRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le M. le Président du Tribunal Administratif.

Article 3 : le dossier de projet de plan local d'urbanisme comportant en annexe les avis des personnes publiques consultées, l'avis de l'Etat, le porter à connaissance de l'Etat ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Alluyes pendant une durée d'un mois aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. La Mairie est ouverte de 14 à 18 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 10 heures à 12 heures les samedis.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit ou par mail à l'adresse suivante :

- Consultation du dossier d'enquête publique : https://www.registre-dematerialise.fr/2201
- Observations et courriels : enquete-publique-2201@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultable à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/2201

Article 4 : le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- Jeudi 18 Février 15 heures à 17 heures
- Mardi 23 Février de 15 heures à 17 heures
- Samedi 6 Mars de 10 heures à 12 heures
- Jeudi 11 Mars de 15 heures à 17 heures
- Mardi 16 Mars de 15 heures à 18 heures

Afin de respecter la distanciation sociale, les personnes intéressées pourront prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie (02 37 47 25 09)

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Article 6 : Une copie de ce rapport sera communiquée au Président du Tribunal Administratif. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet et à la mairie aux jours et aux heures d'ouverture où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché à la mairie et publié pour tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par le Maire.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Le Maire,

Jean-Marc PETIT

MAIRIE d'ALLUYES 28800

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800056-20210111-456321-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2021